



LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ANNUELLES

Une fois le plan d'action pour l'année à venir préparé, il est important de prévoir quels seront les moyens financiers à notre disposition pour le réaliser. Aussi, pour obtenir la subvention annuelle pour les associations de locataires, l'office demandera ces prévisions. Un inventaire des biens mobiliers qui appartiennent à l'association sera aussi demandé par l'office afin de faciliter les réclamations en vertu des assurances. La FLHLMQ propose des modèles qui peuvent être adaptés aux réalités de chaque association : **la prévision des revenus, la prévision des dépenses, l'inventaire des biens.**

MODÈLE DE PRÉVISION DES REVENUS

Subvention aux associations de locataires (Office + SHQ) – 28\$ par logement en 2022		
Autre subvention de l'office		
Subvention obtenue dans le cadre d'un programme ex. Nouveaux Horizons, Id ² M, etc.		
Dons et commandites (ex. d'un-e élu-e, Caisse Desjardins, commerçant, etc.)		
Activités d'autofinancement (ex. bingo, frais d'inscription à des activités de l'association, etc.)		
Autres revenus		
Total des revenus prévus		ABC \$
Surplus de l'année précédente ou surplus accumulé	Montant disponible au début de l'année XXX \$	Montant qui sera utilisé pour le plan d'action de l'année à venir XYZ \$
Total des sommes disponibles pour l'année à venir : ABC \$ + XYZ \$ =		ZZZ \$

MODÈLE DE PRÉVISION DES DÉPENSES

Frais pour le renouvellement de la Charte (frais payables au registre des entreprises annuels)		
Adhésion FLHLMQ		
Assurances		
Frais de rencontres (ex. café, biscuits, etc.)		
Dépenses pour la tenue des activités (ex. bingos, fêtes, etc) et frais de décoration		
Achat de mobilier (ex. chaises)		
Achat de matériel de papeterie (papier, timbres...)		
Frais de représentation (billets autobus, essence...)		
Dépenses prévues pour un projet particulier		
Autres dépenses		
Total		

En résumé : Le total des dépenses prévues pour l'année à venir doit être égal au total des revenus comprenant, si applicable, un montant du surplus.

MODÈLE D'INVENTAIRE DES BIENS (liste des biens appartenant à l'association)

L'office prélève un montant sur la subvention aux associations afin d'assurer les associations de locataires (pour plus d'information, consulter la fiche 8 portant sur la gestion financière et les assurances). Afin d'être assurées, les associations doivent produire en même temps que leur demande de subvention, un inventaire de leurs biens. Cet inventaire contribue à assurer une gestion transparente pour les membres et facilite la transition entre les comités élus. Il est important d'inscrire uniquement les biens qui appartiennent à l'association (et non à un locataire, ou à l'office, ou autre).



Aussi, il est fortement recommandé de garder les factures d'achat des biens.

	Quantité	Date d'achat	Prix d'achat
<p>Mobilier</p> <ul style="list-style-type: none"> - chaises - tables - étagères, bibliothèques - tapis - ventilateur/ air climatisé - meubles extérieurs - autres 			
<p>Équipement</p> <ul style="list-style-type: none"> - ordinateur - imprimante - téléphone - projecteur - écran - système de son - autres 			
<p>Articles de cuisine</p> <ul style="list-style-type: none"> - réfrigérateur - poêle - grille-pain - micro-ondes - chaudrons - vaisselle - ustensiles - autres 			
<p>Jeux / loisirs</p> <ul style="list-style-type: none"> - table de jeu (billiard, ping-pong, etc) - jeux (de société, de pétanque, de poches, etc) - articles pour le bingo - livres, casse-têtes - articles de sport - autres 			
<p>Décorations</p> <ul style="list-style-type: none"> - rideaux et/ou stores - décorations murales - décorations pour les fêtes - autres 			
<p>Autres</p>			

POUR PLUS D'INFORMATIONS, ON RETROUVE SUR www.flhlmq.com

LE GUIDE DES ASSOCIATIONS DE LOCATAIRES DES OFFICES D'HABITATION DU QUÉBEC :

ENSEMBLE POUR AGIR.

Fiche mise à jour le 1^{er} mars 2022



**Fédération des locataires
d'habitations à loyer modique
du Québec (FLHLMQ)**

2520, rue Lionel-Groulx, bureau 202, Montréal, H3J 1J8

514 521-1485 • 1 800 566-9662

info@flhlmq.com • www.flhlmq.com